



AGIR POUR LE LOGEMENT

TRANSACTION / CARTE NON-DÉTENTION DE FONDS

▣ L'agence titulaire d'une carte professionnelle portant la mention « non-détention de fonds » pour son activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, ne peut recevoir ni détenir aucun fonds, effet ou valeur.

ARTICLE 94 DU DÉCRET N° 72-678 DU 20 JUILLET 1972



AGIR POUR LE LOGEMENT

HONORAIRES DE TRANSACTION VENTES

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC¹

À LA CHARGE DU

APPARTEMENTS

▶ Jusqu'à	20 000 €	2 400 €	OUI
▶ De	20 001 € à	40 000 €	12 % TTC
▶ De	40 001 € à	100 000 €	9,6 % TTC
▶ De	100 001 € à	200 000 €	8,4% TTC
▶ De	200 001 € à	10 000 000 €	7,2 % TTC

MAISON / VILLA

▶ Jusqu'à	10 000 000 €	7,2 % TTC	OUI
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	

LOCAL COMMERCIAL (MURS)

▶ Jusqu'à	NEANT €		
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	

FONDS DE COMMERCE

▶ Jusqu'à	NEANT €		
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	

TERRAINS À BÂTIR

▶ Jusqu'à	NEANT €		
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	

Nom commercial, dénomination sociale, forme juridique, montant du capital social, n° SIREN/SIRET suivi de la mention « RCS » et ville d'immatriculation, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle, activité(s) exercée(s), nom et adresse du garant.

SAS CAPCIME
3 rue du Jardin Brûlé
78240 CHAMBOURCY
Capital 90 000 €
N°SIREN : 480 584 348 immatriculé
à Versailles 78
Carte professionnelle : 1663
transaction et gestion immobilières
garantie pour un montant 212 000 €
CEGC (compagnie Européenne de
Garantie et Cautions) 16 rue Hoche
Tour Kupka TSA 3999 92919 LA
DEFENSE

N.B. : le cas échéant une mention intelligible et figurant en caractères très apparents précise le caractère cumulatif des tranches entre elles.

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

¹ TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.
² Indiquer le taux ou le montant en euros.

Honoraires au 01 / 01 / 2018



AGIR POUR LE LOGEMENT

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

HONORAIRES TTC¹

Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	10% des encaissements
Locaux meublés	10% des encaissements
Locaux commerciaux	10% des encaissements
Locaux professionnels	10% des encaissements
Locations saisonnières	neant
Biens ruraux	neant
Terrains	neant
Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt...)	10% des encaissements
Immeubles entiers	10% des encaissements
Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)	neant
Prestations particulières (rédaction de bail, état des lieux, frais de dossier contentieux locataire, gestion des contrats d'assurance...)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

LOCATIONS ACCESSOIRES À LA GESTION

HONORAIRES TTC¹

Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)		
- entremise et négociation	5% du loyer annuel (CC)*	baillieur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ²	- Loi ALUR - Loi ALUR	baillieur locataire
- état des lieux location vide ²	- Loi ALUR - Loi ALUR	baillieur locataire
- état des lieux location meublée ²	- Loi ALUR - Loi ALUR	baillieur locataire
Locaux de droit commun	Neant	
- négociation	Neant	
- état des lieux	Neant	
- rédaction de bail	Neant	
Locaux commerciaux		
- négociation	5% du loyer annuel (CC)*	
- état des lieux	10% du loyer annuel (CC)*	
- rédaction de bail	2% du loyer annuel (CC)*	
Locaux professionnels		
- négociation	5% du loyer annuel (CC)*	
- état des lieux	10% du loyer annuel (CC)*	
- rédaction de bail	2% du loyer annuel (CC)*	
Locations saisonnières		
- négociation	Neant	
- état des lieux	Neant	
- rédaction de bail	Neant	
- taxe de séjour	Neant	
Biens ruraux		
- négociation	Neant	
- état des lieux	Neant	
- rédaction de bail	Neant	
Terrains	Neant	
Autres locaux (garage, entrepôt...)	10% du loyer annuel (CC)	

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise suivie de sa forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro, lieu de délivrance de la carte professionnelle et activité exercée, nom et adresse du garant.
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).
N° d'enregistrement Orias :

SAS CAPCIME
3 rue du Jardin Brûlé
78240 CHAMBOURCY
Capital 90 000 €
N°SIREN : 480 584 348 immatriculé à Versailles 78
Carte professionnelle : 1663 transaction et gestion immobilières garantie pour un montant 212 000 € CEGC (compagnie Européenne de Garantie et Cautions) 16 rue Hoche Tour Kupka TSA 3999 92919 LA DEFENSE

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

¹ Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.
² Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

Honoraires au 01... / 01... / 2018...

* charges comprises